Nations Unies S/2020/145



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2020
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2459 (2019) du Conseil de sécurité par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2020 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité du 1er décembre 2019 au 15 février 2020, sur la situation humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que sur les progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de son mandat.

II. Évolution de la situation politique et économique

Principales mises à jour politiques

2. Au cours de la période considérée, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar, se sont rencontrés plusieurs fois à Djouba pour s'entretenir des tâches préparatoires à la transition, à savoir les dispositions transitoires de sécurité et la question des États et de leurs frontières. Bien que le statut de M. Machar ne soit pas encore réglé, il s'est rendu à Djouba du 10 au 17 décembre et du 14 au 26 janvier, accompagné à ces deux occasions par le Vice-Président du Conseil souverain du Soudan, le général de corps d'armée Mohamed Hamdan Dagalo.

3. Il reste principalement à déterminer le nombre d'États et leurs frontières. Du 2 au 4 décembre, le Vice-Président et Envoyé spécial de l'Afrique du Sud pour le Soudan du Sud, David Mabuza, soutenu par les envoyés spéciaux de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan, a tenu des délibérations sur la question, sans réussir néanmoins à amener les parties à dégager un consensus.

4. Le Conseil des ministres et des chefs d'État de l'IGAD s'est réuni à Addis-Abeba les 8 et 9 février, en marge du sommet de l'Union africaine. Sur la question des États et de leurs frontières, les participants au sommet ont considéré qu'il s'agissait d'une affaire interne et acquiescé à la demande du Président consistant à consulter les électeurs et à faire rapport à la présidence de l'IGAD le 15 février. Il convient de noter que le Président a annoncé ce jour-là sa décision de revenir à un système à 10 États, avec toutefois la création de trois zones administratives : Abyei,





Pibor et Ruweng. Tout en appréciant le compromis dégagé, les partis de l'opposition n'ont pas encore accepté le nouvel arrangement et ont demandé au Président de revoir la création des zones administratives du fait qu'elles ne sont pas conformes au système de 10 États qui existait au moment de l'indépendance en juillet 2011.

Application de l'accord de paix

5. L'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud est en retard sur le calendrier tandis que le cessez-le-feu se maintient, hormis dans des secteurs de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Central et du Haut-Nil.

6. Le 14 décembre, le Président et M. Machar se sont réunis avec le Comité national préparatoire à la transition et les mécanismes de mise en œuvre de la sécurité : le Conseil de défense conjoint ; le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité et la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Les personnes présentes ont passé en revue l'application des dispositions transitoires de sécurité, le décaissement des fonds et la situation au Maiwut (Haut-Nil). Après la réunion, le Secrétaire du Comité national préparatoire à la transition et Ministre des affaires gouvernementales, Martin Elia Lomuro, a déclaré que le Comité avait alloué 16 295 000 dollars à l'application de l'Accord revitalisé. Face aux préoccupations grandissantes suscitées par le manque de responsabilité et de transparence, le Secrétaire a promis de présenter un compte rendu complet des dépenses et des ressources affectées, y compris les contributions en nature, sans qu'aucun progrès ait été relevé à ce jour.

7. La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée s'est réunie le 18 décembre et le 23 janvier. Le Président par intérim, le général de corps d'armée Augustino Njoroge, a regretté la lenteur des progrès dans l'exécution des tâches se rapportant aux dispositions transitoires de sécurité et à la formation ultérieure des forces unifiées nécessaires.

8. Le 3 janvier, le Comité national préparatoire à la transition s'est entretenu avec les mécanismes de sécurité pour examiner les 50 premiers jours de la période de préparation de la transition, qui avait été prolongée. Si des progrès ont été constatés, plusieurs problèmes ont été relevés : le manque de contrôle et de sélection des forces avant leur transfert vers les centres de formation ; la présence de familles dans les centres de formation ; l'absence de processus complémentaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; et la non-coordination entre les mécanismes.

9. Le Conseil de défense conjoint a tenu ses 10e et 11e réunions à Djouba, le 8 janvier et le 7 février, respectivement. Le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité et la Commission militaire mixte du cessez-le-feu ont fait un rapport sur le cantonnement et la formation des forces en mettant en relief les graves contraintes sur le plan des moyens et de la logistique, notamment le manque de nourriture, d'eau, de médicaments et de transport. Il était évident que la progression du processus était lente et que d'importants problèmes subsistaient sur le plan financier.

10. Le mouvement des forces vers les sites d'entraînement a commencé à la fin de 2019 et s'est accéléré en 2020. Au 6 février, on comptait 15 601 membres des forces gouvernementales et 19 605 membres des forces de l'opposition dans 17 centres sur l'ensemble du territoire. Cependant, du fait de défaillances au niveau de la procédure d'enregistrement et de contrôle des antécédents, rien ne dit si l'essentiel des forces organisées participe au processus. Le 16 janvier, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a indiqué que le processus de cantonnement restait lent et que 25 centres

civils étaient toujours occupés par les forces armées (24 par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et 1 par l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ou APLS dans l'opposition).

11. Les 13 et 15 janvier, l'Assemblée législative nationale provisoire a adopté le projet de loi de 2020 sur les primes versées aux anciens combattants et le projet de loi sur la caisse de retraite des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Cette dernière législation doit toutefois être complétée par un accord sur les modèles stratégiques relatifs aux services de sécurité, avec des détails sur les ressources humaines, le matériel, la formation ainsi que les incidences financières connexes, afin de pouvoir assurer des interventions efficaces, face aux problèmes prioritaires en matière de défense et de sécurité.

12. Chargé de superviser l'exécution des tâches essentielles se rapportant aux dispositions transitoires de sécurité, le mécanisme de supervision de la sécurité des garants de l'IGAD, envisagé dans le communiqué du sommet tripartite tenu à Entebbe (Ouganda) a été formé avec des représentants de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan. Il a adopté son mandat le 5 décembre et entamé des visites au cours de la période considérée afin d'évaluer l'état d'avancement de l'exécution de l'Accord revitalisé. Il a communiqué des mises à jour régulières à l'Envoyé spécial de l'IGAD mais son rapport à mi-parcours sur l'état des dispositions transitoires de sécurité n'a pas été publié à ce jour.

13. Le 7 janvier, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a adressé une demande officielle à toutes les parties pour les prier de soumettre une liste de candidats pouvant être désignés comme membres de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée. Le 11 février, le sixième projet d'amendement constitutionnel relatif à l'incorporation de l'Accord revitalisé dans la Constitution de transition a été adopté.

14. Bien que le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition se soient engagés à donner la priorité à l'exécution des tâches essentielles en suspens, il existe une nette divergence dans le message diffusé. Le premier a déclaré que le gouvernement revitalisé sera formé à temps, tandis que le second a indiqué que cela dépendra du règlement des questions en suspens.

Évolution du processus de paix

15. Du 11 au 14 janvier, les dirigeants de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud, du Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan et de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, sous l'égide de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, ont rencontré des délégations du Gouvernement, du M/APLS dans l'opposition et du Mouvement démocratique national en Italie. La Communauté de Sant'Egidio a facilité cette réunion afin d'obtenir la participation des parties non signataires de l'Accord revitalisé, ce qui a poussé les parties à signer la déclaration de Rome et à s'engager en faveur de la cessation des hostilités.

Autres faits survenus sur le plan politique

16. Le 8 janvier, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a annoncé des sanctions contre le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai, pour sa participation à la déstabilisation du processus de paix et son rôle dans la disparition et l'assassinat d'un membre du M/APLS dans l'opposition, Aggrey Idri, et de l'avocat spécialisé dans les droits de l'homme, Dong Samuel Luak, en janvier 2017.

17. Le 10 décembre, le Gouvernement des États-Unis a annoncé des sanctions contre cinq Sud-Soudanais, qui auraient également commis de graves violations des droits de l'homme, notamment l'enlèvement et le meurtre d'Aggrey Idri et de Dong

Samuel Luak. Le 16 décembre, il a annoncé des sanctions contre le Ministre chargé des affaires gouvernementales et le Ministre de la défense et des anciens combattants, Kuol Manyang Juuk, qui auraient perpétué le conflit au Soudan du Sud et entravé le processus de paix.

18. Le 21 janvier, le secrétariat du dialogue national a annoncé que la conférence du dialogue national débuterait le 16 mars.

Situation économique

19. Durant sa récente visite, le Fonds monétaire international (FMI) a constaté des progrès constants sur le plan de la reprise économique et prédit que le Soudan du Sud connaîtrait en 2020 la croissance économique la plus forte d'Afrique, au taux de 8,2 %.

20. L'augmentation de la production de pétrole et les cours mondiaux favorables du brut ont amélioré les recettes de l'État, tandis que la décision de supprimer les ventes anticipées de pétrole brut et d'augmenter les recettes non pétrolières a élargi la marge de manœuvre budgétaire. Le FMI a conseillé au Gouvernement de maintenir une politique budgétaire rigoureuse et d'éviter le financement du déficit par la banque centrale pour éviter l'érosion des gains monétaires.

21. La livre sud-soudanaise a montré des signes de stabilité par rapport au dollar des États-Unis car les taux de change ont moins fluctué que les années précédentes. Il sera essentiel de soutenir les réformes de la politique monétaire et d'assurer la coordination avec la politique budgétaire pour maintenir la stabilité macroéconomique.

III. État de la sécurité

22. Au Maiwut et à Jikou (Haut-Nil), la défection du général de division James Ochan Puot, qui s'est rallié au Gouvernement au début du mois d'octobre, a abouti à une violation du cessez-le-feu le 6 décembre, lorsque des combats ont éclaté à Jikou entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, sous le commandement du général de division, et les forces de l'APLS dans l'opposition. En Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental, les affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national se sont poursuivis. Les tensions au sein de l'APLS dans l'opposition ont également entravé sa participation aux dispositifs transitoires de sécurité et conduit à la violence. Dans le Bahr el-Ghazal occidental et en Équatoria-Occidental, les tensions qui couvaient entre les commandants locaux se sont aggravées.

23. Les pressions économiques continuent de se traduire par des taux de criminalité élevés et de violents contentieux pour ce qui est de l'accès aux collectes de recettes fiscales. Les inondations vers la fin de la saison des pluies de 2019 ont retardé les migrations dans de nombreuses zones, exacerbant l'insécurité alimentaire et les taux de mortalité du bétail. Ces facteurs ainsi que l'impasse politique relative au nombre d'États et à leurs frontières ont généré des conflits localisés sur l'accès aux ressources dans le Jongleï et l'Unité. Les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et nationales ont été également visés par plusieurs vols.

Région de l'Équatoria

24. Des accrochages de faible intensité ont continué d'opposer les forces gouvernementales au Front de salut national en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental. Pendant la période considérée, 10 faits ont été consignés : 7 embuscades

et 3 enlèvements. À l'issue d'attaques contre quatre casernes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple le long de l'axe Lainya-Yei-Lasu en décembre 2019, le Front de salut national a largement réduit ses activités dans le secteur, se déplaçant vers l'ouest en direction de Maridi et de Mundri. La MINUSS et les partenaires humanitaires restent toutefois préoccupés par les violations éventuelles des droits de l'homme dans le secteur de Yei, notamment les restrictions à la liberté de circulation des civils et les arrestations et détentions arbitraires. La Mission a continué d'avoir du mal à accéder à la zone malgré les notifications préalables aux autorités.

25. En Équatoria-Occidental, les tensions ethniques entre les Azande et les Balanda, qui viennent se conjuguer aux luttes de pouvoir au sein des forces de l'APLS dans l'opposition, ont mené à des affrontements internes. Le général de division James Nando a détenu un groupe de soldats Balanda près de Yambio. Après avoir fui vers une zone au nord de Tambura, les soldats Balanda ont résisté à l'idée de se rendre au centre d'entraînement désigné, sous le commandement du général de division, l'accusant d'aggraver les préjugés ethniques et de dévoyer les idéaux de l'opposition. La médiation de l'APLS dans l'opposition visant à régler le conflit a apaisé les tensions immédiates.

Région de Bahr el-Ghazal

26. Si les violences intercommunautaires associées aux razzias de bétail ont été la principale source d'insécurité, le conflit relatif aux frontières s'est également intensifié. Le différend entre les habitants des États des Lacs et de Jongleï concernant la propriété de Cuetakuet est un problème de longue date, en raison de l'importance stratégique de l'île, qui est également un point de collecte des impôts. Le 4 décembre, des affrontements entre communautés rivales ont éclaté, faisant des morts et interrompant les activités commerciales.

27. La complexité des questions foncières, d'identité et de frontières était manifeste au cours d'un incident survenu en décembre, qui a fait 11 morts et déplacé les habitants de huit villages, à l'issue d'une dispute entre deux collectivités de Tonj-Nord (Ouarrap) au sujet de la dénomination du comté d'Alabek à la suite de sa division.

28. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, les tensions qui couvaient depuis longtemps entre les commandants de l'APLS dans l'opposition se sont aggravées avec l'enlèvement de 62 personnes aux abords de Wau le 28 janvier par des forces fidèles au général de division Abdallah Ujang, et la destruction de la base du général de division Daniel Dongo à Faragullah le 1er février. Le 10 février, le général de division, Daniel Dongo, aurait rallié le Gouvernement en invoquant une lutte de pouvoir à la tête de l'APLS dans l'opposition.

Région du Haut-Nil

29. Le conflit entre les Nuer au Maiwut a éclaté après que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple sous le commandement du général de division Ochan Puot ont saisi une barge de ravitaillement de l'APLS dans l'opposition, déclenchant une série d'offensives autour de Jikou et du fleuve Sobat en décembre et janvier. La situation s'est calmée lorsque le général de division Ochan Puot et le général de division Khor Choul de l'APLS dans l'opposition ont été convoqués à Djouba. Elle reste cependant tendue du fait de la rivalité entre les populations pour l'accès à l'eau et aux pâturages dans un contexte de scission des fractions.

30. Les offensives menées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple contre l'APLS dans l'opposition à Jikou se sont poursuivies tout au long de décembre.

Les hostilités actives se sont apaisées au début de janvier. Les affrontements ont repris avec l'arrivée de renforts de l'APLS dans l'opposition, les forces du général de division Ochan Puot se repliant sur Maiwut.

31. Dans l'Unité, les parties ont continué d'appliquer les dispositions transitoires de sécurité en vue du processus de cantonnement et de formation. D'après certaines informations, des jeunes, y compris au site de protection des civils de Bentiu, ont cependant continué d'être mobilisés et recrutés. La MINUSS continue d'enquêter sur les informations faisant état de recrutement.

Interventions de la Mission à la suite de problèmes de sécurité

32. En réponse aux indicateurs d'alerte rapide, la MINUSS a continué de déployer des patrouilles préventives afin d'assurer une présence, de dissuader la violence et d'être mieux à même d'apprécier la situation. Pour renforcer la protection des civils et améliorer les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire, elle a mis en place des patrouilles de longue durée, qui ont un effet notable. À la suite des affrontements à Moppair (district des Lacs) entre les fractions Manuer et Gak du clan des Pakam, le déploiement d'un bataillon d'infanterie de la Mission, qui a maintenu une présence soutenue pendant 55 jours, a permis de réduire considérablement la violence. La MINUSS a également déployé une compagnie à Koch pour une période de 17 jours afin de créer un environnement sécurisé qui facilitera le retour des personnes déplacées. De même, en réponse au conflit armé dans la région de l'Équatoria, des patrouilles de longue durée ont été déployées conjointement avec des équipes de surveillance et d'enquête sur les droits de l'homme.

Conflits intercommunautaires

33. Une recrudescence de la violence intercommunautaire a été enregistrée dans les régions de Ouarrap et des Lacs, où au moins 102 personnes ont été tuées et 137 autres blessées durant le mois de janvier. Dans le Ouarrap, la violence entre les différentes fractions des Dinka Rek a été déclenchée par des meurtres commis par vengeance, le non-règlement des différends fonciers étant un problème majeur. Dans les Lacs, les litiges autour de l'accès aux camps de bétail et les razzias récurrentes expliquent principalement le regain de violence entre les Dinka Agar et les Dinka Gok et à l'intérieur même des clans. Dans certaines zones de tension, les conflits intercommunautaires avaient été contenus pendant des mois, voire des années, au moyen des efforts conjoints de la MINUSS et des autorités de l'État, mais le non-règlement des conflits à la racine continue d'empêcher toute coexistence pacifique.

34. La MINUSS a continué de travailler avec les populations et les dirigeants locaux pour appuyer les mécanismes d'atténuation et de règlement des différends afin d'apaiser les tensions intercommunautaires. La migration du bétail de Ouarrap vers Bahr el-Ghazal occidental a été pacifique pendant la saison sèche en cours, à la suite d'importantes activités de sensibilisation à l'intention des éleveurs et des communautés d'accueil. De même, à la suite d'une série de forums de paix, aucun incident majeur n'a été signalé entre les populations Jie et Murle dans le Boma, où des dizaines de personnes avaient été tuées durant les violences intercommunautaires pendant la précédente saison sèche. Des notables influents et des responsables aux niveaux de l'État et de la capitale ont été mobilisés pour désamorcer et atténuer les tensions dans les régions de Ouarrap et des Lacs.

IV. Situation humanitaire

35. Les combats qui se sont déroulés dans les comtés de Maiwut (Haut-Nil), de Yei et de Lainya (Équatoria-Central) ont entraîné le déplacement de plus de 19 000 civils,

parmi lesquels plus de 8 000 ont cherché refuge en Éthiopie. Les personnes déplacées au Soudan du Sud ont continué d'être soumises à rude épreuve, ayant du mal à se nourrir et à accéder à des articles non alimentaires essentiels. Au cours d'une attaque contre des villages du Maiwut, des déplacés ont perdu leurs articles ménagers personnels, et certains auraient subi des atteintes aux droits de l'homme, notamment des violences sexuelles liées au conflit. À l'issue des combats qui ont éclaté dans le comté de Yei, des civils disent avoir été intimidés, punis et empêchés d'accéder à leurs terres agricoles par des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Les affrontements entre des groupes armés de jeunes dans le comté de Mvolo (Équatoria-Occidental) à la fin de janvier ont entraîné le déplacement de quelque 5 000 personnes. Des combats intercommunautaires, de violentes razzias de bétail et des recrutements et des déplacements forcés ont été signalés à Jongleï, dans l'Unité et en Équatoria-Occidental.

36. L'accès humanitaire s'est dégradé en décembre 2019 par rapport à novembre 2019. De même, les faits de criminalité et de violence contre le personnel humanitaire en décembre ont presque doublé par rapport à novembre. En conséquence, la présence humanitaire a diminué en différents points du Haut-Nil. Plusieurs hommes armés ont fait irruption dans le complexe d'une organisation non gouvernementale internationale à Maban (Haut-Nil), agressé cinq membres du personnel et volé leurs effets personnels. À la suite de cet incident et d'intrusions répétées dans la zone, 26 personnes ont été réinstallées ailleurs. Plusieurs organisations à Maban ont également fait état d'effractions et d'une présence militaire plus marquée, ce qui a nécessité une réduction du personnel et la suspension des activités dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil. Au Maiwout, des affrontements armés entre les forces gouvernementales et les forces de l'opposition ont retardé les opérations humanitaires, à la suite du transfert des agents humanitaires. Du fait de la poursuite des hostilités à Yei, des tracasseries bureaucratiques et des extorsions de fonds à Djouba par des membres des institutions de sécurité, c'est en Équatoria-Central que la concentration de faits signalés a continué d'être la plus élevée.

37. Quelque 535 incidents liés à l'accès humanitaire ont été rapportés en 2019, contre 760 en 2018, mais le nombre reste probablement en deçà de la réalité. Même si le chiffre a baissé, les agents humanitaires continuent d'opérer dans des conditions ardues. Au moins 47 membres du personnel ont été détenus pendant de longues périodes et 129 travailleurs humanitaires ont été déplacés du fait de l'insécurité en 2019. En tout, 3 travailleurs humanitaires ont été tués, contre 15 en 2018.

38. Selon les dernières données publiées par l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en tout 1,67 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays. Il s'agit d'une augmentation marginale résultant de l'extension de la couverture géographique des lieux d'évaluation et elle ne constitue pas une augmentation absolue du nombre de personnes déplacées dans le pays. En 2019, plus de 417 000 personnes déplacées ont réintégré leur lieu d'origine. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué que 2,2 millions de personnes étaient toujours déplacées dans les pays voisins, nombre pratiquement inchangé par rapport à celui de 2018. Plus de 99 800 réfugiés sud-soudanais sont spontanément rentrés en 2019, mais ils doivent encore se désinscrire auprès du Haut-Commissariat.

39. Bien que les pluies aient diminué d'intensité et que le niveau d'eau ait baissé, les inondations catastrophiques qui avaient commencé en juillet 2019 ont continué de toucher les populations. Un temps plus sec a permis d'intensifier les activités d'intervention dans les zones touchées et, à la fin de 2019, près de 790 000 personnes avaient reçu plus de 10 300 tonnes de denrées alimentaires d'urgence et une aide en espèces de 2,9 millions de dollars. Dans l'ensemble, plus de 683 tonnes d'aide pour

répondre aux besoins les plus pressants en termes d'alimentation, de nutrition, de santé, d'abri, de protection et d'aide en eau, assainissement et hygiène pour tous, avaient été transportées vers les lieux prioritaires touchés par les inondations.

40. Les besoins humanitaires restent considérables. Le 12 décembre, le Plan de réponse humanitaire de 2020 a été lancé, avec un appel à l'aide d'un montant de 1,5 milliard de dollars, destiné à 5,6 millions de personnes, sur les 7,5 millions qui sont dans le besoin. Le plan de 2019 avait été financé à hauteur de 74 %, avec 1,12 milliard de dollars qui avaient permis d'aider 5,3 millions de personnes, soit 93 % de la population ciblée. Sur les quelque 200 organisations humanitaires qui ont concouru à ces résultats, plus de 55 % étaient des organisations non gouvernementales sud-soudanaises.

41. Alors que la maladie à virus Ebola continue de sévir en République démocratique du Congo, aucun cas n'a été confirmé au Soudan du Sud. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont continué de soutenir le Gouvernement sud-soudanais dans son action de prévention et de préparation. L'apparition et la propagation du coronavirus créent de nouveaux problèmes pour le système de santé sud-soudanais. Bien qu'aucun cas n'ait été consigné dans le pays, deux alertes ainsi qu'un certain nombre de cas suspectés dans les pays voisins, Éthiopie et Kenya, sont préoccupants.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat

A. Protection des civils

42. La MINUSS a continué de protéger les habitants à l'extérieur et à l'intérieur des sites de protection des civils, les principales menaces pesant sur eux, hors des sites, étant les violences sexuelles, les arrestations et détentions arbitraires, les mauvais traitements et les pillages de biens civils. Les attaques contre les civils se sont produites notamment lors d'accrochages entre le Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, d'une part, et entre les forces du général de division Ochan Puot et de l'APLS dans l'opposition au Maiwout, d'autre part. Les conflits intercommunautaires et des raids de bétail ont également occasionné des pertes.

43. Dans le cadre de la protection des civils et en plus du soutien de la MINUSS aux activités de rapprochement et aux interventions visant à contrer les zones de tensions intercommunautaires, la MINUSS a organisé 36 ateliers, dialogues intercommunautaires et campagnes de paix pour régler les conflits communautaires locaux, favoriser la réconciliation, faciliter le dialogue entre civils et militaires et promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des chefs locaux à la consolidation de la paix. En tout, 10 060 participants (dont 4 551 femmes) ont participé à ces activités.

44. La MINUSS a continué de soutenir la mobilisation civile et militaire au niveau local à titre de mesure préventive pour protéger les civils. En décembre, la Mission et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité ont facilité un dialogue sur le site du cantonnement de Dingding (Liech-Nord), en réunissant les notables des populations environnantes et les chefs militaires. En conséquence, un accord de coopération a été conclu entre le site de cantonnement et les habitants, y compris la tenue de réunions de coordination mensuelles. La MINUSS a soutenu le dialogue entre civils et militaires à Kodok (Fashoda), concouru à améliorer les relations entre le Gouvernement et les forces de l'opposition et facilité la signature d'un mémorandum d'accord entre eux pour renforcer les responsabilités en matière de

protection des civils. De même, un dialogue entre les civils et les militaires a avancé à Pibor (Boma). La Mission a appuyé par ailleurs un forum de la commission de paix à Boma, qui a réuni 60 participants des forces organisées et des populations locales pour débattre des facteurs déterminant les conflits locaux. Le forum a abouti à un accord de coopération sur les questions de violence liée à l'âge, d'enlèvement d'enfants, de mariage forcé et de razzia de bétail. La MINUSS a également aidé les membres du Comité national préparatoire à la transition à obtenir la participation de plus de 500 habitants d'Amadi au moyen de rassemblements et d'exposés sur l'Accord revitalisé.

45. La MINUSS a continué d'assurer une présence dans les secteurs où des besoins avaient été recensés, afin de prévenir, de décourager et d'atténuer la violence contre les civils et d'instaurer la confiance dans les zones de retour. Son dispositif opérationnel a continué d'évoluer pour devenir plus mobile, au moyen d'un réseau en étoile, afin de maximiser sa présence. La MINUSS s'est déployée dans les zones de tension répertoriées afin d'accroître la confiance et l'assurance des populations à risque et de dissuader toute violence potentielle. Le déploiement rapide d'une patrouille pendant plus de deux mois à Moppair a aidé à réduire considérablement la violence dans le secteur. En outre, un réseau à Koch a permis d'appuyer les initiatives du fonds d'affectation spéciale commun de la MINUSS et de l'équipe de pays des Nations Unies, en assurant un environnement sûr et en encourageant le retour des personnes déplacées.

46. Au cours de la période considérée, en tout 22 455 patrouilles ont été effectuées (de courte et de longue durée, aériennes et pédestres ou encore d'instauration de la confiance), afin notamment de dissuader la violence et de renforcer la mobilisation des populations dans les zones de retour. La police des Nations Unies a effectué de son côté 1 246 patrouilles afin d'établir la confiance.

47. La MINUSS a continué de collaborer étroitement avec les organisations humanitaires pour appuyer les retours et faciliter la circulation des personnes déplacées, notamment en usant de moyens aériens afin de soutenir le retour volontaire de 40 personnes déplacées du site de protection des civils de Djouba vers Malakal en novembre et décembre. En outre, du 16 au 24 décembre, de concert avec le Gouvernement sud-soudanais, le groupe sectoriel de l'éducation et les partenaires de la protection, la Mission a assuré la sécurité pour permettre à 1 223 déplacés (1 000 hommes et 223 femmes) se trouvant dans des sites de protection des civils de Djouba de se présenter aux examens dans la capitale.

48. La MINUSS a également accueilli des personnes déplacées dans les sites de protection des civils. Au 13 février, cinq de ces sites comptaient en tout 188 528 personnes, dont 93 103 femmes et filles, 40 250 âgées de 0 à 4 ans (dont 19 652 filles), 64 395 âgées de 5 à 17 ans (dont 31 461 filles), 74 061 âgées de 18 à 59 ans (dont 36 263 femmes) et 9 822 personnes âgées de 60 ans et plus (dont 5 727 femmes). Au cours de la période considérée, 8 162 nouvelles arrivées ont été consignées dans les sites, dont la population est passée de 180 366 à 188 528 personnes. Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation, notamment des naissances et la réunification des familles dans les sites de protection des civils 1 et 3 et le site de Bor. Le décompte du nombre de personnes présentes a été effectué pour les sites de Wau en décembre 2019 et de Bentiu en janvier 2020, et un enregistrement biométrique a été opéré pour le site de Malakal en janvier 2020.

49. La Mission a continué de promouvoir le caractère civil des sites de protection des civils, en maintenant des contacts avec les responsables locaux et en menant régulièrement des opérations de fouille et de saisie afin d'empêcher l'entrée d'armes de contrebande. Pour remédier aux risques de protection à l'intérieur des sites, la MINUSS a poursuivi ses contacts au sein de la population, afin d'améliorer la sécurité

et de renforcer la coopération. Elle a également continué d'appuyer l'application du principe de responsabilité au niveau national en ce qui concerne les atteintes à la sécurité dans les sites. Au cours de la période considérée, elle a détenu dans ses locaux 165 personnes soupçonnées d'avoir commis de graves atteintes à la sécurité dans les sites de Djouba, Bentiu et Malakal. Elle a déféré 40 personnes aux autorités nationales pour enquêtes et poursuites. À Bentiu, où le nombre d'acteurs judiciaires reste insuffisant, elle a facilité des missions d'enquête des autorités des États sur 28 personnes suspectées d'avoir commis des infractions sur le site et 16 enquêtes supplémentaires sur des infractions graves commises hors du site. Une audience foraine est en cours d'organisation pour achever ces procès d'ici au 24 février.

État de droit et application du principe de responsabilité

50. En partenariat avec le PNUD, la MINUSS a continué de dialoguer avec des fonctionnaires de l'appareil judiciaire national et des organisations de la société civile afin de coordonner l'appui prêté aux audiences foraines constituées d'agents de la justice et d'enquêteurs nationaux, ouvrant l'accès à la justice dans des régions où elle est restée limitée. Dans le cadre de ces efforts, la MINUSS et le PNUD ont facilité le déploiement pendant un mois d'agents de l'appareil national de justice à Yambio. Au cours de cette audience foraine, 51 personnes ont été jugées pour des crimes et des infractions graves, à savoir des meurtres, des viols et des vols. Au total, 32 personnes ont été reconnues coupables et condamnées à des peines d'emprisonnement allant de trois mois à la prison à vie. Dix accusés ont été jugés et condamnés pour des infractions liées à la violence sexuelle fondée sur le genre. Une audience foraine soutenue par le PNUD s'est déroulée à Tonj le 3 février pendant un mois pour instruire les affaires pénales en cours.

51. Du 3 au 5 décembre, la MINUSS a facilité une conférence à l'intention de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à Djouba, qui a réuni les directeurs des prisons des États et ceux du Service pénitentiaire national au siège, pour débattre de l'orientation stratégique du Service et recenser les problèmes à régler pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions essentielles. Entre autres résolutions, la direction de la prison a accepté d'élaborer un plan quinquennal complet, comprenant une stratégie d'intégration de plus de 8 000 ex-combattants dans le Service pénitentiaire, conformément à l'Accord revitalisé.

52. Le 5 décembre, la MINUSS a tenu la dernière session de son programme pour la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple sur la promotion du principe de responsabilité en cas de violences sexuelles liées au conflit. En hommage à la campagne des « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », la session comprenait des exercices pratiques et des discussions sur l'importance de demander des comptes aux auteurs de violences sexuelles et de genre, de répertorier aux niveaux national et international les crimes de violences sexuelles liées au conflit et les moyens de protéger les personnes qui en avaient été victimes. À la suite des discussions, les juges-avocats ont élaboré des messages pour aider le personnel militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à cet égard.

53. En ce qui concerne le secteur de la sécurité, la MINUSS fournit un soutien technique au Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, afin de l'aider à exécuter les tâches mandatées dans le cadre de l'Accord revitalisé, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en place d'un secteur de la sécurité.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

54. La MINUSS a recensé en tout 156 faits ayant eu des conséquences préjudiciables pour les droits de l'homme et la protection de la population, dont des meurtres arbitraires, des enlèvements, des violences sexuelles liées au conflit, des arrestations et détentions arbitraires (dont des cas de détentions par procuration), des faits de torture et de mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé et des pillages et destructions de biens à caractère civil, qui ont fait 449 victimes parmi les civils (220 morts et 229 blessés), dont 17 femmes et 10 enfants. Parmi ces incidents, 63 ont été imputés à des milices communautaires et à des éléments armés ; 39 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple ; 19 aux forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition ; 11 au Front de salut national ; 11 au Service national de sécurité ; 5 à la Police nationale sud-soudanaise ; et 2 conjointement aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et au Service national de sécurité. L'attribution de 6 autres incidents est encore en cours de vérification.

55. Conformément à la tendance qui s'est manifestée tout au long de 2019, la majorité des civils tués et blessés au cours de la période considérée a été attribuée aux milices communautaires et aux éléments armés (182 tués et 185 blessés). La situation des droits de l'homme au Soudan du Sud continue d'être caractérisée par l'impunité dont jouissent les auteurs de ces violations et d'autres violations graves des droits de l'homme.

56. Le mouvement et le rassemblement des forces sur les sites de cantonnement et de formation ont continué d'exposer les civils à des risques sur le plan de la protection. La MINUSS a consigné une augmentation du recrutement militaire forcé de civils et de personnes suspectées d'être des ex-combattants, par les principales factions en guerre et leurs alliés. Au moins 18 de ces incidents ont été étayés et la majorité d'entre eux se sont produits dans l'Unité, tandis que les commandants cherchaient à amener un plus grand nombre d'éléments sur les sites de formation en échange de grades militaires plus élevés dans les forces unifiées. Alors qu'ils visaient ostensiblement des personnes soupçonnées d'avoir « déserté », de nombreux civils, y compris des mineurs et des membres du personnel humanitaire, ont été enlevés dans le cadre de ces opérations. La MINUSS a contacté les autorités militaires et civiles pour obtenir la libération rapide des civils.

57. Des accrochages intermittents dans certaines parties de l'Équatoria-Central ont continué d'exposer les civils au danger. Au cours de la période considérée, la MINUSS a étayé 41 violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, notamment des meurtres, des atteintes à l'intégrité physique, des violences sexuelles, des pillages et des destructions de biens civils.

58. Les civils ont également subi un paroxysme de violence au Maiwut (Haut-Nil), avec la participation d'une faction dissidente des forces de l'APLS en opposition, fidèle au général de division, Ochan Puot, qui avait rallié le Gouvernement. Cette dernière vague de violence a éclaté à la fin de décembre et au début de janvier, après une période de calme relatif. Au moins 10 civils ont été tués, ce qui porte le total cumulé des victimes civiles à au moins 34 tués et 8 blessés, avec 24 cas confirmés de violences sexuelles liées au conflit, depuis le début de ces affrontements à la fin de juillet 2019.

59. La MINUSS a continué de recevoir des signalements de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires de journalistes et de militants de la société civile ayant critiqué le Gouvernement ou exprimé des opinions dissidentes, de la part du Service national de sécurité au niveau des États. La grâce et la libération de Peter Biar Ajak, le 1er janvier, sont les bienvenues, d'autant plus qu'il n'avait jamais été inculpé à l'issue de sa première arrestation en juillet 2018. Des inquiétudes subsistent

cependant quant au manque d'espace civique au Soudan du Sud, notamment à la suite de l'arrestation et de la détention arbitraires d'un journaliste de la radio par le personnel du Service national de sécurité le 10 janvier à Torit, peu après la diffusion d'un rapport sur l'imposition de sanctions par le Département du trésor des États-Unis contre le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai. Grâce à la mobilisation soutenue de la MINUSS, le journaliste a été libéré le 16 janvier du centre de détention du Service national de sécurité.

60. La MINUSS a également continué de préconiser des mesures pour empêcher l'application de la peine capitale, y compris par des moratoires de fait et *de jure*, et a soutenu les personnes qui avaient apporté une assistance juridictionnelle à des mineurs et à d'autres accusés dans les couloirs de la mort.

61. Au cours de la période considérée, la Mission a renforcé le soutien qu'elle fournissait au processus de cantonnement et de formation. Dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, elle a procédé à 17 estimations de risques relatifs aux forces de sécurité non onusiennes, dont 53 % visaient à faciliter l'exécution de l'accord de paix.

62. Le refus d'accès par les autorités de l'État a continué d'entraver la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme, avec 11 incidents de ce type étayés dans l'Équatoria-Central (8), les Lacs (1), le Bahr el-Ghazal occidental (1) et le Haut-Nil (1). Il convient de signaler qu'à la suite d'une mobilisation soutenue auprès du Gouvernement et après avoir essuyé près d'un an de refus, les spécialistes des droits de l'homme de la MINUSS se sont vu accorder l'accès à la prison centrale de Djouba, y compris à 200 condamnés à mort.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

63. Ma représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a assisté à la signature par le Gouvernement d'un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir les violations graves contre les enfants. La question des enfants touchés par le conflit armé continue de susciter la préoccupation, malgré une diminution du nombre de cas confirmés qui sont passés de 44 à 23 par rapport à la précédente période considérée. Cette baisse peut être en partie attribuée au respect continu du cessez-le-feu et du processus de paix.

64. L'équipe spéciale de surveillance et d'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé a corroboré 23 cas de violations graves commises sur 23 enfants (19 garçons et 4 filles), dont 11 garçons qui ont fait l'objet de 11 violations liées au recrutement et à l'utilisation, 10 enfants victimes (9 garçons et 1 fille) de meurtres (2 enfants : 1 garçon et 1 fille) et d'atteintes à l'intégrité physique (8 enfants : 7 garçons et 1 fille) au cours de 10 violations, et 2 filles victimes de viols. Les faits ont été signalés dans la région de l'Équatoria (18 enfants :16 garçons et 2 filles), de Bahr el-Ghazal (3 garçons) et du Haut-Nil (2 enfants : 1 garçon et 1 fille).

65. Les forces de l'APLS dans l'opposition ont perpétré 12 violations qui ont touché 12 enfants : 11 garçons ont été victimes de recrutement et d'utilisation et 1 fille a été victime d'un viol ; 7 garçons et 1 fille ont été victimes de restes explosifs de guerre. Deux violations touchant 2 enfants (1 garçon et 1 fille) ont été imputées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dont un cas de viol et un cas de meurtre chacun, tandis qu'un cas de mutilation concernant une fille a été attribué au Front de salut national.

66. En outre, la MINUSS a dispensé une formation visant à renforcer les capacités en matière de protection de l'enfance à 439 membres des forces de sécurité gouvernementales (389 hommes et 50 femmes), 291 membres des forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition (267 hommes et 24 femmes), 7 membres de l'Alliance

de l'opposition du Soudan du Sud (tous des hommes), 291 membres des communautés (101 hommes et 190 femmes) et 18 fonctionnaires (tous des hommes).

Violences sexuelles liées au conflit

67. Si la violence politique a diminué dans l'ensemble, des violences sexuelles liées au conflit ont continué d'être perpétrées. La MINUSS en a confirmé huit, qui ont fait 11 victimes, toutes des femmes. Elles ont été soumises à des violences sexuelles liées au conflit, notamment des viols collectifs (2), des viols (7), des tentatives de viol (1) et des menaces de viol (1) attribués aux forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition (1) ; aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (5) ; et aux forces loyales au général de division Ochan Puot (allié aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple) (1), alors que l'affiliation des auteurs dans un cas restait indéterminée au moment de l'établissement du présent rapport.

68. La MINUSS a confirmé 20 faits supplémentaires de violence sexuelle liée aux conflits, qui se sont produits avant la période considérée et ont touché 22 personnes, dont (15 femmes, 4 filles et 3 hommes) ; 13 actes ont été imputés aux forces du général de division Ochan Puot alliées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 3 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 1 aux forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition et 1 à la Police nationale sud-soudanaise, tandis que l'affiliation des auteurs dans deux cas est en cours de vérification.

69. La MINUSS a continué de dialoguer avec les parties au conflit, y compris le Front de salut national, sur la prévention et la réponse à apporter aux violences sexuelles liées au conflit. Le 31 décembre, le Front a libéré 23 civils, dont 14 femmes, qu'il détenait à la suite d'opérations militaires contre les bases des Forces sud-soudanaises de défense du peuple en Équatoria-Central de septembre à décembre 2019. Le 5 février, le commandant en chef du Front de salut national a ordonné la création d'un comité de trois membres chargé de diriger les travaux du groupe sur la question des violences sexuelles liées au conflit, y compris l'élaboration de politiques de prévention et d'intervention face à ces violences et d'initiatives de sensibilisation des forces.

70. Le 26 décembre, Riek Machar a ordonné aux commandants de secteur de remettre à un partenaire non gouvernemental les femmes et les jeunes filles détenues dans les bases de l'APLS dans l'opposition en Équatoria-Occidental. Le 30 janvier, 47 femmes et 26 enfants (14 garçons et 12 filles), détenus dans la base du groupe à Li Rangu ont été libérés, grâce à une médiation de la MINUSS.

C. Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

71. La MINUSS a continué d'aider les partenaires humanitaires à mener leurs activités. Au cours de la période considérée, elle a effectué 958 patrouilles de longue durée et 3 815 de courte durée dans les zones contrôlées par le Gouvernement et l'APLS dans l'opposition dans tout le pays, afin de soutenir la fourniture d'une assistance ou la protection des travailleurs humanitaires, notamment par la mise en place de modèles de réseau en étoile.

72. La MINUSS a également assuré des services de protection à 539 missions intégrées et est parvenue à accéder à des zones à haut risque. Elle a en outre effectué 3 467 patrouilles de protection des forces soutenant les convois, y compris les organisations non gouvernementales, ainsi que l'opération « Lifeline », un effort logistique qui bénéficie également aux partenaires humanitaires.

73. Le Service de la lutte antimines a examiné et nettoyé deux sites proposés pour faciliter la mise en place de pôles humanitaires à Kodok (Haut-Nil) et à Leer (Unité) et en créera bientôt un troisième à Kajo Kaji (Équatoria-Central), comme l'a demandé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il a également procédé à l'évaluation de six centres de soins de santé primaires et d'écoles primaires à Wau (Bahr el-Ghazal occidental), à la demande de la Mission. Le Service a déployé 25 équipes qui ont inspecté et dégagé 304 777 mètres carrés de terrain et ôté et détruit 5 008 engins explosifs et 422 841 munitions d'armes légères.

D. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix

74. La MINUSS a poursuivi ses bons offices auprès des parties, des partenaires et des parties prenantes avec notamment la tenue de plusieurs réunions entre mon représentant spécial et le Président du Soudan du Sud et Riek Machar, qui ont réaffirmé leur attachement à la pleine exécution de l'Accord revitalisé. Mon représentant spécial a également établi des contacts avec les envoyés régionaux et les représentants du mécanisme de supervision de la sécurité. Au cours de la période considérée, mon représentant spécial a également informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de la situation au Soudan du Sud.

75. La MINUSS a continué de soutenir les mécanismes d'application de l'accord de paix et d'y participer et a fourni notamment un soutien logique constant au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité pour lui permettre de remplir son mandat. La Mission a également participé activement aux réunions du Conseil d'administration et du Comité technique du Mécanisme reconstitué, ainsi qu'aux réunions plénières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée.

76. La MINUSS a poursuivi sa série de forums communautaires en vue de faire entendre la voix des parties prenantes locales et de les amener à dialoguer avec les dirigeants nationaux. Le quatrième forum, qui s'est déroulé du 11 au 13 février, a porté sur l'espace civique et politique et le rôle de la société civile, en vue de faire avancer la paix dans le pays.

Les femmes et la paix et la sécurité

77. La MINUSS a organisé 28 ateliers avec des dirigeantes d'organisations de la société civile au niveau infranational pour débattre de la manière de renforcer la participation réelle des femmes au processus de paix et aux prises de décision dans la sphère publique, y compris des stratégies visant à mettre en place un quota de femmes et à faire en sorte que les partis respectent les dispositions de l'Accord revitalisé.

78. La Mission a également appuyé la convocation régulière du groupe de suivi et de mobilisation en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, composé de Sud-Soudanaises qualifiées issues de partis politiques, d'organisations de la société civile et du monde universitaire, afin d'examiner les progrès accomplis dans l'application des programmes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le cadre de l'Accord revitalisé.

79. Au cours de la campagne des « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », la MINUSS a organisé plus de 100 activités à l'intention de plus de 20 000 participants dans le pays sur le thème « Unissons nos efforts, luttons contre le viol ». Lors du coup d'envoi de la campagne, la Mission a également organisé une activité en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture et cinq associations de la société civile afin de mettre un terme à la violence contre les femmes.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

80. Le 11 février, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 676 personnes, dont 884 administrateurs recrutés sur le plan international (242 femmes, soit 27 %), 1 392 administrateurs recrutés sur le plan national (195 femmes, soit 14 %) et 400 Volontaires des Nations Unies (157 femmes, soit 39 %).

81. À la même date, l'effectif des services de police de la Mission se composait de 1 888 personnes (sur l'effectif autorisé de 2 101 membres) : 645 policiers hors unités constituées (dont 193 femmes, soit 29 %), 1 166 membres d'unités de police constituées (dont 220 femmes, soit 18 %) et 77 spécialistes des questions pénitentiaires (dont 18 femmes, soit 23 %).

82. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 14 911 personnes : 215 officiers militaires de liaison (dont 39 femmes, soit 18 %), 418 officiers d'état-major (dont 63 femmes, soit 15 %) et 14 278 membres des contingents (dont 569 femmes, soit 4 %).

83. L'action menée par la MINUSS pour faire face aux éventuels manquements de son personnel a été axée sur la prévention, la répression et les mesures correctives. Durant la campagne des « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », la Mission a intégré des messages sur la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La campagne comprenait des activités de sensibilisation dans tout le Soudan du Sud, touchant plus de 3 000 personnes.

84. Au 15 février, au moyen de la coopération avec les entités compétentes des Nations Unies et le groupe de travail pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, les mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes et les coordonnateurs pour les questions de déontologie et de discipline ont travaillé avec 1 841 personnes afin de sensibiliser à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et aux mécanismes de communication de l'information.

85. Au 15 février, un total de 7 523 membres du personnel de la MINUSS et de ses affiliés avaient été formés au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et à la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Mission a adopté des instructions permanentes afin de renforcer et de rationaliser les activités de formation et d'assurer un respect maximal des cours obligatoires sur la conduite et la discipline et des sujets connexes.

86. Du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020, la MINUSS a enregistré deux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que sept autres allégations d'exploitation et d'atteintes non sexuelles. Elles sont toutes traitées conformément aux procédures applicables.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces

87. La MINUSS a enregistré 64 faits constituant des violations de l'accord sur le statut des forces, contre 74 durant la période précédente.

88. La Mission a consigné 46 cas de restrictions de circulation, imputables au Gouvernement qui l'ont empêchée de s'acquitter de son mandat, en particulier pour

ce qui est de la protection des civils et de la surveillance et des enquêtes en matière de droits de l'homme. La multiplication des refus d'accès aux patrouilles de la MINUSS à Bahr el-Ghazal septentrional, à la suite des affrontements armés depuis août 2019, lorsque les Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient lancé des opérations militaires contre l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, est particulièrement préoccupante. Les autorités des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient ordonné aux responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de ne pas signer la clause standard de l'ONU d'exonération de responsabilité, qui les aurait autorisés à monter à bord des véhicules de la MINUSS pour accompagner les patrouilles dans les zones de Bahr el-Ghazal septentrional. Elles ont ensuite ordonné à tous les commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple aux postes de contrôle de refuser l'accès aux patrouilles de la MINUSS qui n'étaient pas accompagnées d'au moins un officier du Mécanisme conjoint. En raison des refus d'accès, la Mission a été contrainte d'annuler 14 patrouilles prévues dans différentes parties du Bahr el-Ghazal septentrional en décembre 2019.

89. De nouvelles atteintes à l'obligation de faciliter sans délai et sans entrave l'entrée du personnel de la MINUSS et du personnel associé sur le territoire sud-soudanais se sont produites. L'obtention d'un visa d'entrée au Soudan du Sud par les membres du personnel militaire affectés à la Mission en particulier prend toujours beaucoup de temps en raison de la complexité des procédures administratives imposées par le Gouvernement, ce qui entrave considérablement la capacité de la Mission d'exécuter efficacement son mandat. En plus des procédures d'immigration strictes déjà imposées à la MINUSS, le Gouvernement a ajouté une obligation de visa supplémentaire pour 68 membres du personnel international en tenue de la MINUSS. Cette dernière est intervenue et a obtenu que la question soit réglée.

90. On est toujours sans nouvelles des deux membres du personnel arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas autorisé la MINUSS à entrer en contact avec eux et ne lui a fourni aucune information sur leur situation. La Mission a par ailleurs signalé 11 nouvelles arrestations et mises en détention de membres de son personnel par des agents du Gouvernement, dont 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 administrateur recruté sur le plan international. Ce dernier a été arrêté et détenu à deux reprises à Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional) en l'espace de deux jours. Tous ont été libérés depuis.

91. Deux incidents d'ingérence au niveau de l'exécution des tâches mandatées de la Mission de la part de l'APLS en opposition ont été signalés au cours de la période considérée, dont le refus d'accès à deux patrouilles distinctes de la MINUSS à Faragullah dans la région de Bagari (Bahr el-Ghazal occidental) et à un centre de détention de l'APLS en opposition à Dingding (payam de Pakure dans le comté de Rubkona), respectivement.

92. La Mission continue d'informer le Gouvernement de ces violations par l'entremise de notes verbales et d'un dialogue suivi. Un tableau mensuel des incidents préparé à l'intention du Conseil de sécurité a été également communiqué au Gouvernement.

VIII. Évaluation de la performance des composantes militaires

93. Durant la période considérée, 12 unités ont fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci portait sur la compréhension du mandat assigné et l'appui à celui-ci, le commandement et le contrôle, la formation et la discipline, le soutien logistique et la santé. Les unités évaluées comptent 2 bataillons d'infanterie et 10 capacités facilitatrices (hélicoptère de transport moyen, police militaire, hôpital de niveau II, unités du génie et de la marine de guerre). Sur le plan opérationnel, 11 unités en tout

ont été jugées satisfaisantes. Trois compagnies d'ingénierie ont été jugées excellentes dans toutes les catégories. L'une des unités a été félicitée d'avoir accompli chaque tâche avec diligence et au-delà des attentes. L'un des facteurs a été jugé moins satisfaisant en matière de soutien logistique, et les évaluations ont permis de répertorier le domaine dans lequel des améliorations étaient nécessaires. Plusieurs unités ont été jugées insuffisantes sur le plan des compétences de tir, des installations de stockage d'armes et de munitions, des instructions permanentes à l'intention des unités et de l'entraînement au vol de nuit. Afin d'améliorer l'efficacité de la MINUSS dans l'exécution de son mandat, chaque unité a reçu des recommandations précises.

94. Depuis juin 2019, la composante Police a elle aussi mis en place un système d'évaluation de la performance fondé sur des critères objectifs, à l'intention des unités de police constituées en vue d'évaluer leur capacité d'exécuter les tâches mandatées de protection des civils. Au cours de la période considérée, la MINUSS a achevé l'évaluation de cinq unités de police de trois pays fournissant des contingents de police. Les évaluations ont porté sur la compréhension du mandat, le respect des politiques et des directives, le commandement et le contrôle, la protection des civils, l'administration, le soutien logistique et le respect du mémorandum d'accord, la formation, la conduite et la discipline ainsi que la santé et le bien-être. D'après les évaluations, les unités fonctionnent de manière satisfaisante dans l'ensemble et conformément aux exigences de la Mission. Le déploiement de plus de 30 % de femmes dans la composante Police, en plus du déploiement de 50 % de femmes dans une unité de police constituée, a été évalué positivement pour ce qui est de la protection des civils et du dialogue avec la population, et a été salué par les personnes déplacées. Les contacts entre les unités et la population ont été jugés satisfaisants ou supérieurs pour toutes les unités, et leur formation préalable au déploiement des Nations Unies a été qualifiée « d'excellente » dans l'ensemble. Les bonnes pratiques comprennent le commandement et le contrôle de la discipline interne pour deux unités de police constituées, ainsi que la performance sur les sites de protection des civils et le fait de bien travailler avec les partenaires. Quatre unités ont été répertoriées comme présentant d'importantes lacunes en matière de soutien logistique et ont reçu la mention « à améliorer ». Les cinq unités ont été placées sur un plan de mise à niveau, trois d'entre elles n'ayant pas suffisamment progressé depuis la précédente évaluation par rapport au plan qui leur avait été assigné.

IX. Aspects financiers

95. Dans sa résolution 73/323 et dans sa décision 73/555, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 183 447 300 dollars afin de financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

96. Au 10 février 2020, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSS s'élevaient à 275,9 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date s'élevait à 2 937,0 millions de dollars.

97. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents, aux unités de police constituées ainsi qu'au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2019, conformément au calendrier des versements trimestriels.

X. Observations et recommandations

98. Je suis encouragé par le communiqué du trente-quatrième sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD qui s'est tenu en marge du sommet de l'Union africaine, durant lequel les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD ont noté qu'une nouvelle prolongation n'était ni souhaitable ni possible au stade actuel du processus de paix et ont souligné la nécessité de former un gouvernement de transition revitalisé et ouvert à tous.

99. Je note les rencontres qui se sont déroulées entre le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, et le chef de l'APLS dans l'opposition, Riek Machar, pour examiner et régler les questions en suspens. Si les parties ont pris des mesures concrètes pour appliquer les dispositions transitoires de sécurité, les progrès pour l'essentiel restent lents. En ce qui concerne la question des États et de leurs frontières, je me félicite de la décision prise par le Président de revenir à un système de 10 États avec trois zones administratives dans l'intérêt de la paix. Je crois savoir que les partis d'opposition ont exprimé des réserves sur la création des zones administratives. J'invite instamment les parties à régler cette question en priorité et à passer à la mise en place du Gouvernement de transition.

100. J'estime encourageant que le cessez-le-feu continue d'être largement respecté dans tout le pays ; sa consolidation est essentielle pour maintenir la paix. Je prends donc note de la situation inquiétante au Maiwut et à Jikou dans le Haut-Nil, et j'exhorte le Gouvernement et l'APLS dans l'opposition à s'abstenir de tout acte qui serait de nature à menacer la paix. Les affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national dans certaines parties de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental sont tout aussi préoccupants.

101. À l'approche de l'échéance du 22 février, je m'inquiète de ce que les parties n'aient pas encore accompli de progrès appréciables sur d'autres questions en suspens de la période précédant la transition. J'exhorte fermement les dirigeants sud-soudanais à faire les compromis nécessaires pour régler ces questions afin de s'attacher à alléger les souffrances du peuple dans ce conflit causé par l'être humain.

102. Bien que l'exécution de l'accord ait pris du retard, le fait de rassembler la volonté politique nécessaire permettrait d'aboutir à des solutions concrètes. Je note des faits positifs au cours de la période considérée, notamment la libération de prisonniers politiques et l'octroi de fonds supplémentaires pour l'application de l'accord de paix. J'exhorte le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition à prendre de nouvelles mesures pour instaurer la confiance, comme la libération de toutes les infrastructures publiques civiles occupées par leurs forces, en particulier les écoles et les dispensaires, afin que ces moyens essentiels puissent être rendus à l'usage public civil.

103. Je me félicite de l'action menée par la Communauté de Sant'Egidio qui a conduit les parties et les factions non signataires de l'Accord revitalisé à signer la déclaration de Rome et à s'engager à adhérer à l'accord de cessation des hostilités. J'encourage le Gouvernement et les non signataires à poursuivre le dialogue et à trouver un terrain d'entente pour ce qui est de l'accord de paix revitalisé.

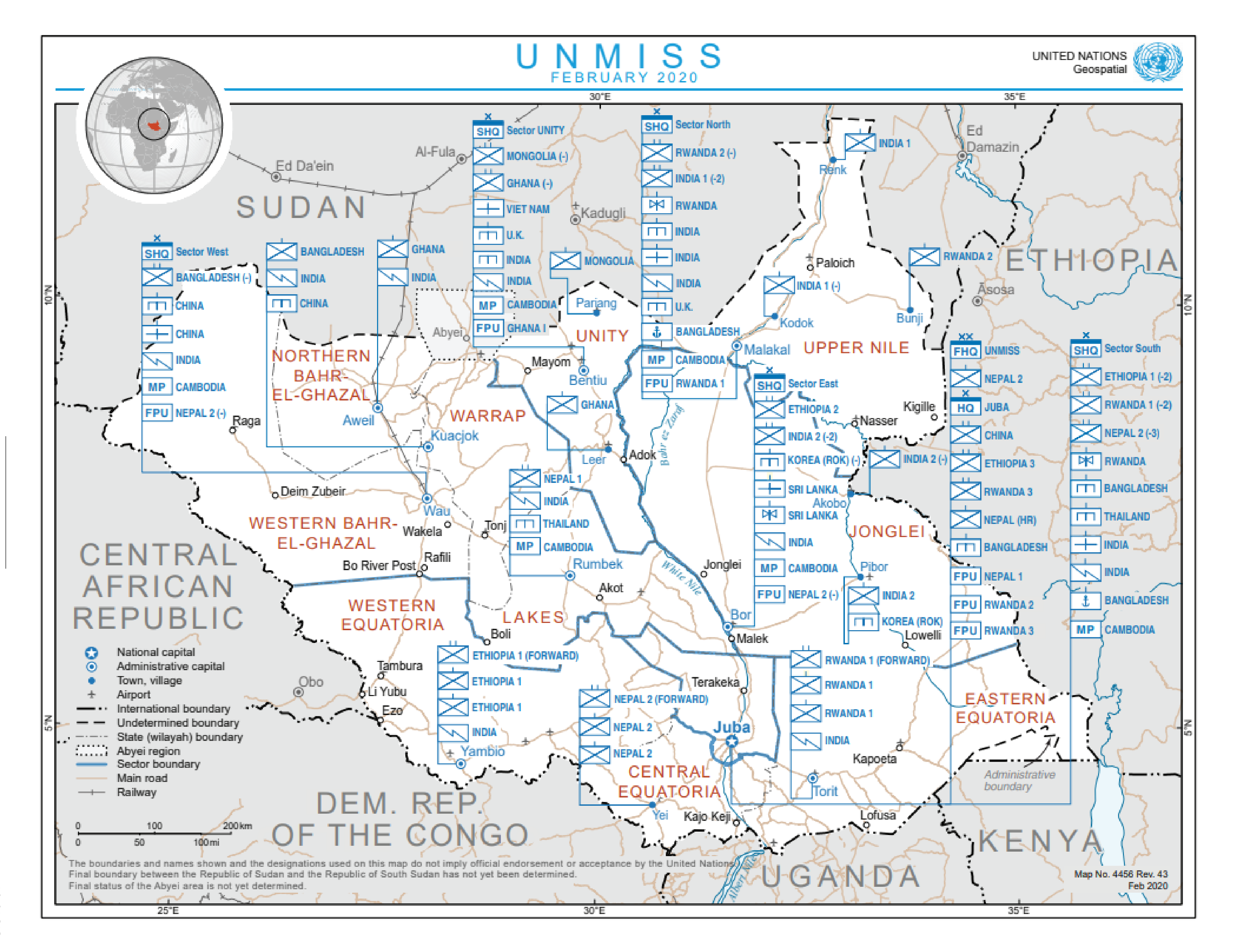
104. Je suis préoccupé de constater que 1,5 million de personnes sont encore déplacées à l'intérieur du pays et 2,2 millions dans les pays voisins. Les besoins humanitaires sont pressants, malgré une période de relative stabilité depuis la signature de l'accord de paix revitalisé. Les effets cumulés d'années de conflit, d'insécurité alimentaire, d'aléas climatiques, de vulnérabilités chroniques, de faiblesse de l'économie et d'insuffisance des services de base ont porté atteinte aux mécanismes d'adaptation.

105. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent de porter le poids de la violence et de l'insécurité, notamment comme victimes des violences sexuelles liées au conflit. Je prends note de la libération de certaines femmes et de certains enfants par le M/APLS dans l'opposition. Je me félicite de la signature du plan d'action global visant à mettre un terme aux six violations graves commises contre des enfants. Je demande aux dirigeants sud-soudanais de redoubler d'efforts pour faire cesser les actes de violences sexuelles liées au conflit commis par les forces qui leur sont affiliées et instaurer des mécanismes d'assistance efficaces pour les victimes. Les auteurs de ces violences doivent savoir que la communauté internationale les surveille et qu'un jour, ils devront comparaître devant la justice pour les crimes commis.

106. L'impératif de paix est mis en évidence par la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve la population et qui a été exacerbée par les inondations. En décembre, le Plan de réponse humanitaire de 2020 a été lancé, avec une demande de 1,5 milliard de dollars pour répondre aux besoins vitaux de 5,6 millions de personnes. Je demande une fois de plus aux donateurs de contribuer généreusement à cet appel.

107. L'évolution opérationnelle de la MINUSS, qui a adopté une méthode de réseau en étoile, lui a permis ainsi de mieux soutenir l'effet de dissuasion et d'atténuation de la violence. Cette méthode l'a aidée à maximiser ses ressources afin de maintenir une présence plus durable et d'accroître ainsi la confiance au sein des populations. J'encourage le Conseil de sécurité à soutenir cette évolution opérationnelle avec les ressources nécessaires.

108. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au personnel civil et en tenue de la MINUSS et à mon représentant spécial, David Shearer, qui s'efforcent sans relâche d'exécuter le mandat qui leur a été confié au Soudan du Sud. Je remercie les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de leurs contributions. Je remercie également l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires qui apportent une assistance vitale dans tout le pays, souvent dans des environnements peu sûrs. Enfin, je me félicite des efforts indispensables faits par les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, le Président de l'Afrique du Sud et Président de l'Union africaine, Cyril Ramaphosa, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et l'Envoyé spécial de l'IGAD, Ismail Wais, pour assurer la paix au Soudan du Sud.


UNMISS
FEBRUARY 2020
UNITED NATIONS
Geospatial
30°E
35°E
25°E
10°N
5°N
SUDAN
ETHIOPIA
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
DEM. REP. OF THE CONGO
UGANDA
KENYA
Ed Da'ein
Al-Fula
Kadugli
Ed Damazin
Asosa
Renk
Paloich
Kodok
Bunji
Malakal
Abyei
Pariang
Mayom
Bentiu
Raga
Aweil
Kuacjok
Leer
Adok
Nasser
Kigille
Akobo
Deim Zubeir
Wau
Wakela
Tonj
Rafili
Bo River Post
Rumbek
Jonglei
Akot
Pibor
Bor
Malek
Lowelli
Boli
Tambura
Obo
Li Yubu
Ezo
Yambio
Terakeka
Juba
Kapoeta
Torit
Yei
Kajo Keji
Lofusa
Bahr ez Zaraf
White Nile
Albert Nile
NORTHERN BAHR-EL-GHAZAL
WARRAP
UNITY
UPPER NILE
WESTERN BAHR-EL-GHAZAL
JONGLEI
WESTERN EQUATORIA
LAKES
CENTRAL EQUATORIA
EASTERN EQUATORIA
Administrative boundary
SHQ Sector West
BANGLADESH (-)
CHINA
CHINA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 2 (-)
BANGLADESH
INDIA
CHINA
GHANA
INDIA
SHQ Sector UNITY
MONGOLIA (-)
GHANA (-)
VIET NAM
U.K.
INDIA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU GHANA I
MONGOLIA
GHANA
SHQ Sector North
RWANDA 2 (-)
INDIA 1 (-2)
RWANDA
INDIA
INDIA
INDIA
U.K.
BANGLADESH
MP CAMBODIA
FPU RWANDA 1
INDIA 1
INDIA 1 (-)
RWANDA 2
SHQ Sector East
ETHIOPIA 2
INDIA 2 (-2)
KOREA (ROK) (-)
SRI LANKA
SRI LANKA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 2 (-)
INDIA 2 (-)
INDIA 2
KOREA (ROK)
FHQ UNMISS
NEPAL 2
HQ JUBA
CHINA
ETHIOPIA 3
RWANDA 3
NEPAL (HR)
BANGLADESH
FPU NEPAL 1
FPU RWANDA 2
FPU RWANDA 3
SHQ Sector South
ETHIOPIA 1 (-2)
RWANDA 1 (-2)
NEPAL 2 (-3)
RWANDA
BANGLADESH
THAILAND
INDIA
INDIA
BANGLADESH
MP CAMBODIA
NEPAL 1
INDIA
THAILAND
MP CAMBODIA
ETHIOPIA 1 (FORWARD)
ETHIOPIA 1
ETHIOPIA 1
INDIA
NEPAL 2 (FORWARD)
NEPAL 2
NEPAL 2
RWANDA 1 (FORWARD)
RWANDA 1
RWANDA 1
INDIA
National capital
Administrative capital
Town, village
Airport
International boundary
Undetermined boundary
State (wilayah) boundary
Abyei region
Sector boundary
Main road
Railway
0 100 200km
0 50 100mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
Final status of the Abyei area is not yet determined.
Map No. 4456 Rev. 43
Feb 2020